

Rentrée
2023



1 trousse



1 gomme



1 tube de colle



Crayons à papier



stylos à bille
bleu, rouge, vert pour
toutes les classes et noir
en CM1 et CM2



1 taille-crayons



1 paire de ciseaux (scolaires)
12 à 13 cm (bout rond métal)



1 règle plate transparente en
plastique rigide



12 crayons de couleur



12 feutres de couleur



1 cahier de texte



1 cartable dont la
dimension permet de
contenir un grand classeur
ou un grand cahier

À renouveler tout au long de l'année

Au CP et CE1
au moins



Un feutre d'ardoise

A partir du CE1



1 équerre transparente en
plastique rigide

A partir du CE2



1 compas

A la rentrée scolaire en septembre, chaque enfant devra être équipé, par sa famille suivant la liste des fournitures scolaires. Ce matériel doit être systématiquement renouvelé par les familles.

Les fournitures scolaires prêtées ne doivent pas être détériorées. On respecte le matériel prêté par l'école ou par d'autres élèves. En cas de vol ou de perte, la famille remboursera l'article. Le matériel des élèves ne doit pas être abîmé.

Il a été adopté qu'il sera possible aux familles d'entreposer une réserve individualisée de ce matériel dans la classe.